

« Pas de contrainte en religion » ? Par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 20 septembre 2013



NULLE CONTRAINTE EN RELIGION

Cette phrase dont on nous rebat les oreilles pour essayer de nous faire croire que l'islam serait une religion et qui plus est une religion tolérante signifie en fait exactement le contraire.

Sourate 2 verset 256 :

?????????????? ??????????? ??? ?????????? ??? ?????????? ????.2.256
?????????? ??????????? ?????????????????? ?????????? ??????? ??????????
????????????? ??? ?????????????? ?????????????????? ?????????????????? ???????
?????????? ?????????? ???????????

2. 256. Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit au Rebelle (Taghout) tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et

Omniscient. (Traduction Hamidullah)

Note : « le bon chemin s'est distingué de l'égarement », autre traduction : « *la Vérité s'est séparée de l'erreur* »

Quelques commentaires sur le sens de ce verset :

1 – Discrimination religieuse (malgré les apparences).

2 – Le début de ce verset, et le début seul : « *Nulle contrainte en religion* », est souvent mis en avant par ceux qui, comme Dalil Boubakeur (recteur de la Grande mosquée de Paris) veulent faire croire que l'islam est pacifique et tolérant. Ils ont l'habitude, -et l'habileté-, quand de besoin, de ne faire que des citations partielles des versets. Ceci rentre dans le cadre de la doctrine de la « taqyya », mensonge et dissimulation à l'intention des non-musulmans.

3 – Accessoirement, pourquoi omet-on de traduire *l'article défini* « el » figurant dans le texte arabe ? Il ne s'agit pas de « religion » en général mais de « **la** religion », qui ne peut pas être autre chose que l'islam, à l'exclusion de toute autre religion, l'islam n'en reconnaissant, n'en tolérant aucune autre. Ici, insistons bien : l'islam ne tolère rien d'autre que l'islam.

4 – « Rebelle » : le Tâghoût du texte arabe (= rebelle, satan, démon, diable, fausses divinités, saints, pierres, tombes) désigne tout ce qui est adoré en dehors d'Allah. Le Tâghoût inclut aussi les catégories suivantes : sorcier, magicien, devin / homme rebelle et méchant/ juif ou chrétien.

Voir aussi ce commentaire d'un « savant » : « *Quiconque mécroit au Tâghoût, tandis qu'il croit en Allah, saisit l'anse*

la plus solide, qui ne peut se briser » (l'anse la plus solide, « comme l'ont expliqué les savants », est l'attestation de foi « LA ILAHA ILLA LLAH »). » Ce qui confirme qu'il n'y a pas d'autre religion que l'islam.

Ibn Kathir a dit: *« c'est à dire celui qui a retiré (de sa personne) l'adoration des égaux donnés à Allah et des idoles et ce à quoi prêche le satan comme adoration de ce qui est adoré autre qu'Allah, et unifie Allah et L'adore Seul et atteste que Seul Lui est en droit d'être adoré (s'est certes saisi de l'anse la plus solide) c'est à dire qu'il s'est maintenu sur Son ordre et s'est tenu droit sur la voie exemplaire et sur le chemin de droiture.*

5 – L'ensemble de ce verset faussement tolérant fait bien ressortir qu'il n'y a pas de contrainte ... pour ceux qui se soumettent à l'Islam (récitant « LA ILAHA etc... »), donc à l'opposé du sens que des gens intéressés lui prêtent, auprès des naïfs.

6 – Tafsir Samarquandi : *« Il a été dit aussi : L'Islam s'est distingué de la mécréance. Par conséquent, que l'individu se convertisse à l'Islam, et sinon, qu'on lui impute l'impôt (jizya) sans le contraindre à la conversion. » En clair : la dhimmitude pour les non-convertis est confirmée ici.*

7 – Pour certains, *« La Vérité s'est séparée de l'erreur »* valide la purification ethnique opérée en 625 sous les ordres de Mohammed : chasser les Juifs de Médine puis d'Arabie, pour s'emparer de leurs biens, dont il s'estimait propriétaire au nom d'Allah.

8 – Si ce verset 2:256 avait vraiment le sens que les

enfumeurs du clergé islamique prétendent lui donner auprès des bobos (« nulle contrainte en religion »), **il serait de toute façon abrogé par la sourate 9**, notamment le verset 5 dit « verset de l'épée » : Chronologiquement en effet, la sourate 2 est la 87^{ème} « révélée » à MOMO ; la sourate 9 est la 113^{ème} « révélée », et avant-dernière du coran. Or selon la « théologie » islamique, en cas de contradiction entre sourates, la plus récente abroge la (les) plus ancienne(s).

Sourate 9 :5 « *Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre...* » (Et autres nombreux exemples dans le coran).

9 – Principale explication islamique, reproduite sur un site internet « français » ; où êtes-vous monsieur VALLS ? : (Attention, la dialectique islamique, ça peut faire mal ; l'art de dire blanc et noir en même temps)

Explication de « Nulle contrainte en religion » – Sheikh 'AbdAllah Ibn 'Abd Râhman Sa'd

<http://www.musulmans-du-monde.fr/article-explication-de-nulle-contrainte-en-religion-55380869.html>

Question :

Le Très Haut a dit : « **tuez les associateurs où que vous les trouviez** » (sourate 9 Tawbah, 05) et le hadith : « On m'a ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent que il n'y a de divinités digne d'adoration excepté Allah et que Muhammad est le Messenger d'Allah... ». Est ce que ces textes abrogent la Parole du Très Haut : « **Nulle contrainte en religion** » (sourate 2 Baqarah, 256) ? Car certains argumentent avec ce verset et ce hadith afin de dire que l'Islam s'est

propagé par l'épée. Que pouvons-nous leur répondre ?

Réponse (extrait) :

Nul doute qu'Allah (Glorifié soit-Il) nous a ordonné de combattre les mécréants et les associateurs de manière à ce que:

- Soit ils se soumettent (ils embrassent l'islam), et c'est ce qui est souhaité.*
- Soit ils paient la Jizyah (impôt de capitation) de leurs mains après s'être humiliés et rentrent ainsi sous l'autorité des musulmans, comme le dit Le Glorifié : « **Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier** » (sourate 9 Tawbah, 29)*
- Soit ils se refusent à payer la Jizyah, alors il devient obligatoire de les combattre.*

Par conséquent dans la parole du Très Haut : « Nulle contrainte en religion », le sens de ce verset est : Que personne ne doit être contraint à délaisser sa religion et entrer en Islam si ce n'est par conviction. En revanche, il est contraint à être régi par les lois de l'islam et il sera forcé à cela.

Donc soit il se convertit à l'islam – et ceci est l'objectif – soit il paie la Jizyah et dans ce cas s'appliquera sur lui les lois de l'Islam tout en étant soumis à l'autorité des musulmans; mais s'il s'y refuse, il n'y a pas de doute qu'il est obligatoire de le combattre.

Si les musulmans en ont la capacité, alors ils doivent obligatoirement combattre toute personne qui refuse d'embrasser l'islam ou refuse de rentrer sous la gouvernance des musulmans et d'être astreint à leurs lois. Dans ce cas il est obligatoire de le combattre.

Ainsi, « Nulle contrainte en religion » signifie : qu'il (l'individu) ne soit pas contraint à entrer dans la religion islamique à moins qu'il ne fasse cela par conviction. Mais, il est contraint à ce que les sentences de l'Islâm lui soient applicables. Il doit être totalement contraint à cela. Et si

cela n'est pas le cas, alors il doit être combattu et ceci fait partie de la contrainte.

10 – Nulle contrainte en religion ... Qu'en pensent les musulmans apostats, voués à la mort pour cela ?

CONCLUSION :

.Ce « Nul contrainte en religion », c'est du pipeau, de la daube, rien n'est plus faux. Au final, cela signifie que celui qui ne se convertit pas à l'islam est contraint de payer la « jizyah », impôt caractéristique du « dhimmi », ce quasi-esclave.

. On n'a rien à foutre de ce que les adeptes de Momo racontent actuellement aux bobos occidentaux, pour les endormir et les niquer ; l'important pour nous est de savoir ce que ces adeptes se racontent entre eux, dans leurs bouquins, le coran, sur internet, tout ça, tout ça...

Philippe Jallade

NDLR Les commentaires postés les 20, 21 et 22 septembre ne seront validés que le 23. Avec toutes nos excuses.